

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Arnicas et Bruyères SA en liquidation, Bagnes*
2. *Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire*
3. *Date de la décision: 11.08.2004*
4. *Echéance de préavis des créances: 15.10.2004*
5. *Adresse pour la déclaration des créances: Martial Fellay, liquidateur, Fiduciaire de Verbier SA, 1936 Verbier/Bagnes*
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques: Le même appel est adressé aux actionnaires de la société qui voudront bien remettre les titres en leur possession au liquidateur, en vue du remboursement du capital actions, conformément aux statuts. art. 745 CO.*

Pierre Crittin
Notaire
1920 Martigny

(02447194)